



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction Transformation et
Distribution de Denrées
alimentaires

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

Note

Aux organismes de certification et
d'inspection agréés pour effectuer
des audits sur base des guides

Correspondant : Vincent Helbo
Téléphone : 02/ 211 86 34
E-mail : vincent.helbo@afsca.be
Votre lettre du Vos références Nos références Annexes Date
/ PCCB/S3/VHO/11005 / 02/02/2011
601994
Objet : Transport d'animaux vivants

Actuellement, il n'y a pas encore de guide disponible qui permettrait à tous les opérateurs actifs dans le secteur du transport commercial d'animaux vivants de se faire auditer par un organisme de certification ou d'inspection agréé. Cela concerne les activités suivantes :

23002000 Production animale (animaux de production)
23172000 Transporteurs d'animaux domestiques agricoles
23082000 Le transport d'animaux domestiques agricoles à des fins commerciales

23002000 Production animale (animaux de production)
23182000 Transporteurs d'animaux
23089500 Le transport d'animaux autres que d'animaux domestiques agricoles à des fins commerciales

Un guide qui devrait couvrir ces activités étant en cours de rédaction, l'Agence a décidé que pour la contribution 2011, si l'activité de transport d'animaux n'a pas été couverte par un système validé en 2010, il sera toutefois éventuellement possible d'obtenir le bonus s'il est satisfait aux conditions cumulatives suivantes :

- 1- l'activité de transport d'animaux vivants était couplée en 2010 à une activité d'agriculteur qui était l'activité principale,
- 2- toutes les autres activités auditables sous compétence de l'Agence étaient couvertes en 2010 par une validation.

Signé
H. Diricks
Directeur général